Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200349-20251204-20251213-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202512-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, 4 Décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 16 : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAI, Gaëlle LE CANT, Sylvie LE CARVENNEC, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Brieuc CALVARY, Pauline UNVOAS, Didier NEVEUX, Alain BROCHEN

Procurations : 2 : Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL, Christelle LURON à Didier NEVEUX

Absent : 1 : Sébastien MORVAN

Date de convocation : 20 Novembre 2025

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Résiliation du contrat Sécurité Protection de la Santé du marché de travaux de l'école de CAVAN avec GROUPE D'AGENCE ECOS et désignation d'un nouveau prestataire

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait fait le choix de la Société GROUPE D'AGENCE ECOS de CAVAN pour la mission Sécurité Protection de la Santé du marché de travaux de l'école de CAVAN.

Monsieur le Maire informe qu'à ce jour, la Société est en incapacité de fournir une attestation de compétence pour cette mission. Il rappelle que dans ce cas, la responsabilité du maire est engagée sur le chantier en matière de sécurité. Il ajoute que le chantier ne peut pas être à l'arrêt pour risque de retard et qu'il est nécessaire de désigner rapidement un autre prestataire.

Par ces motifs, la commune a l'obligation de résilier le contrat avec LE GROUPE D'AGENCE ECOS.

Le service d'étude de LTC a adressé une proposition de la société AG COORDINATION pour un montant de 8612.50 € HT pour la mission SPS. Le contrat exclut les phases de la mission réalisées auparavant

Le Conseil Municipal,

Entendu que le GROUPE D'AGENCE ECOS n'est plus en capacité d'exercer la mission SPS pour le chantier de l'école de CAVAN

Vu la proposition de la société AG COORDINATION

Considérant qu'il a lieu rapidement de désigner un autre prestataire pour la mission SPS

Mairie de Cavan – 2 Rue Maurice Denis – 22140 CAVAN

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200349-20251204-20251213-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202512-13

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** la résiliation du contrat SPS avec le Groupe d'Agence ECOS
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer et adresser à la société GROUPE D'AGENCE ECOS un courrier de résiliation
- **D'approuver** la proposition de la société AG COORDINATION d'un montant de 8 612.50 € HT
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le devis de AG COORDINATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la résiliation du contrat SPS avec le Groupe d'Agence ECOS
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer et adresser à la société GROUPE D'AGENCE ECOS un courrier de résiliation
- **Approuve** la proposition de la société AG COORDINATION d'un montant de 8 612.50 € HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis de AG COORDINATION

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Magali BODEREAU

Le Maire,

Maurice OFFRET

MAIRIE DE CAVAN (Côtes-d'Armor)

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État